

SECRETARIAT GENERAL DU CONSEIL
DES MINISTRES

DECRET N° 77/618 DU 21 /11/77
Portant nomination du Commandant MAKOUZOU
François en qualité de Chef du Service
de la Solde et des Pensions.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE
MILITAIRE AU PARTI, PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN

Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977;
Vu l'acte n°005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité
Militaire du Parti et fixant ses attributions;
Vu l'acte n°001/PCT/CLP du 3 Avril 1977 fixant l'organisation
et la structuration du Comité Militaire du Parti;
Vu le décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;
Vu l'Ordonnance n°035/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exer-
cice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo;
Vu le décret n°77/553 du 3 Novembre 1977 portant organisation
du Ministère des Finances;
Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa réunion
du 4 Novembre 1977.

DECRETE

Article 1er. - Le Commandant MAKOUZOU François est nommé Chef du service
de la Solde et de Pensions à la Direction du Budget.

Article 2. - Sont abrogées toutes les dispositions antérieures con-
traires.

Article 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de
prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal
Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où
besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 21 Novembre 1977

Par le Deuxième Vice-Président du
Comité Militaire du Parti, Premier
Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

LE MINISTRE DES FINANCES

Le Ministre de la Défense Nationale

Henri L. O. P. E. S.

Colonel MAKOSSOU-NGUESSO.

Le Ministre du Travail
et de la Justice, Garde
des Sceaux

Alphonse MOUSSOU-POUARI